



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 09 octobre 2023

La FFRandonnée, la FFME, la FFCAM et la FSGT appellent au dialogue pour préserver l'accès aux itinéraires de randonnée dans la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

Depuis la promulgation de loi n° 2023-54 visant à limiter l'enrillagement des espaces naturels et protéger la propriété privée, une préoccupation grandissante émerge parmi les amateurs de sports de pleine nature au sujet de l'accès aux sites et itinéraires historiquement fréquentés au sein de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse en Isère.

Alertées sur le plan local par leurs comités respectifs et soucieuses du respect des espaces ainsi qu'à la sécurité des pratiquants, les Fédérations françaises de la randonnée pédestre (FFRandonnée), de la montagne et de l'escalade (FFME), des clubs alpins de montagne (FFCAM) et la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) unissent leur voix pour partager leur position.

Les espaces de pratique sportive en question se situent sur une grande propriété privée dont l'accès est remis en cause depuis la pose récente de panneaux d'interdiction.

Cette signalétique semble être une réaction directement issue des dispositions de cette loi sanctionnant désormais pénalement le fait de pénétrer sans autorisation dans une propriété rurale ou forestière pouvant désormais être signalée par de simples panneaux.

Si l'itinéraire de randonnée pédestre GR® de Pays Tour de Chartreuse n'est pas concerné à date par une interdiction de fréquentation, grâce à des accords historiques avec le propriétaire, la fermeture totale de cet espace naturel ainsi que celle d'autres sites de pratique exploités depuis de nombreuses années par des randonneurs et des grimpeurs suscite l'incompréhension de tous les usagers.

Nous reconnaissons les droits du propriétaire sur ses terres, mais nous déplorons fortement les conséquences d'une telle limitation portant atteinte à la liberté des pratiques sportives et à la libre circulation des personnes acceptées sur ce terrain depuis de plusieurs décennies

Soucieuses et à l'écoute des inquiétudes des pratiquants de sport de nature qui sollicitent fortement nos fédérations et qui s'exprime au travers d'une pétition en cours suscitant un vif

intérêt de la presse, nos Fédérations ne souhaitent pas rester sans agir et invitent les différents acteurs du territoire à nous accompagner dans notre démarche.

La FFRandonnée, la FFCAM et la FFME ont appelé à l'organisation rapide d'une réunion entre les différentes parties prenantes pour discuter de cette problématique et rechercher une solution acceptable pour tous.

Elles sont convaincues qu'un dialogue constructif entre le propriétaire et les autres usagers est possible afin de trouver un équilibre entre un libre accès du public à la Réserve Naturelle sans négliger la propriété privée d'autrui.

Cette problématique suscite des interrogations à l'échelle de tous les acteurs concernés et soulève des préoccupations plus larges quant à l'impact potentiel de cette loi sur l'ensemble du territoire français. Nous mettrons tout en œuvre pour que la situation des Hauts de Chartreuse demeure une exception.

Contacts presse

FFRandonnée, Anne Deny : 06 84 15 09 17 - adeny@ffrandonnee.fr

FFME, Florian Kunckler : 06 61 17 14 44 info@ffme.fr